

UFR de Médecine

[Accueil](#) > [UFR](#) > [UFR de Médecine](#) > [Bienvenue](#)

L'UFR de Médecine est le plus ancien établissement d'enseignement supérieur d'Amiens. C'est en 1804 que la Commission administrative des hospices d'Amiens décida de créer un enseignement de médecine et de pharmacie et fonda, le 15 mars, l'École de santé d'Amiens. Le 12 avril 1804 eut lieu l'inauguration de l'École. Deux ans plus tard, un décret impérial créa officiellement l'École de Santé d'Amiens conjointement avec celles de Bruxelles et Gand. Il faudra attendre 1966 pour que l'école devienne Faculté de Médecine et Faculté de Pharmacie...

[LIRE LA SUITE](#)

Les inscriptions pour les internes de 3eme cycle de spécialités sont ouvertes.

ATTENTION : nouveau à partir de cette année 2018, tous les étudiants doivent s'acquitter des frais de CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) d'un montant de 90€ avant leur inscription. Pour cela il faut **IMPERATIVEMENT** vous rendre sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr muni de votre numéro INE (indiqué sur votre carte d'étudiant ou relevé de notes du BAC) régler la somme et télécharger votre attestation de paiement sur lequel sera indiqué un code qu'il faudra fournir lors de votre inscription. Sans celui-ci AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE.

pour un paiement en 3 fois, du 08 au 18/10/2018 uniquement sur RDV (03 22 82 77 19 - pôle saint-charles) il faudra le jour de votre inscription vous munir **IMPERATIVEMENT** d'un RIB et de votre code CVEC.

pour un paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable UPJV	
DES uniquement :	5 0 2 €
DES + thèse :	5 0 2 €
DES + DESC :	5 0 2 + 3 3 5 = 8 3 7 €
DES + thèse + DESC :	5 0 2 + 3 3 5 = 8 3 7 €

Merci faire parvenir votre attestation CVEC (ou code) + chèque + papier libre (nom-prenom-n°de téléphone-adresse-mail-DES) avant le 15/11/2018 pour un paiement par chèque uniquement. Si besoin n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (Laurine VITET : 03 22 82 77 31)

ATTENTION vous devez être inscrit pour le 15 novembre au plus tard !!

[Elections partielles au Conseil de l'UFR de Médecine - le 14mars 2019](#)

PACES

Toutes les informations sur la PACES (résultats concours, inscriptions, calendriers...)

[Planning semaine de pré-rentree Tutorat PACES](#)

[NOUS ÉCRIRE](#) | [VOUS INFORMER](#)

[LISTE DES ENSEIGNANTS](#)

Numerus Clausus

Le **numerus clausus 2017** fixe le nombre d'étudiants admis dans certains cursus chaque année dans les professions de santé qui sont réglementées.

Médecine : 206 / Pharmacie : 88 / Odontologie : 28

Sage-Femme : 35 / Masso-Kiné (2016) : 35

[Institut de Veille Sanitaire \(IVS\)](#) | [Université Médicale Francophone \(UMVF\)](#) | [Association Nationale des Étudiants de Médecine \(ANEMF\)](#)